Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 057-215705054-20230414-2023130404-DE

Département de la Moselle Séance n° 2-2023

Arrondissement de Sarrebourg

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15

en exercice : 14

Membres présents : 10

Membres absents : 4

Procurations : 2

PROCÈS- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2023
à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 06 avril 2023 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL – Maire

Membres présents :

MM Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mmes Audrey FROEHLICH - M Gérard MICHEL - Mme Marie-Françoise CHIROL - MM Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER - Yannis BLAISE - Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN -

Absents excusés : Mmes Mylène FAUL – Marine FRISSON - Damien GUENAIRE

Absents : M Jonathan WEIBEL -

Quorum : atteint

Secrétaire de séance désignée par vote : Philippe PIERRON à l'unanimité

N°2023D1304-04 :

Objet : **Vote des taxes communales 2023**

Par délibération du 7 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : **22,84** %

TFPNB : **46,56**%

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.
A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 057-215705054-20230414-2023130404-DE

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 13,72 %
TFB : 22,84 %
TFPNB : 46,56 %

Pour extrait conforme, délibération notifiée et rendue exécutoire, par transmission à la Sous-Préfecture, le 13 avril 2023.

La Maire,

Marie-Véronique BUSCHEL

MAIRIE DE NIDERVILLER
MOSELLE